

**ATL**  
**COVID-19 ET RETOURS DE VOYAGE**  
**MODIFICATIONS POUR LES RETOURS DE « ZONES ROUGES »**  
**A PARTIR DU 31 DECEMBRE 2020**

Suite au dernier Comité de concertation du 30/12/20, les recommandations concernant les retours de voyage à l'étranger, en zone rouge, ont été durcies. Ce durcissement intervient pour éviter que le trafic international de voyageurs n'accélère à nouveau la propagation de la COVID-19 et pour contrer la propagation de la nouvelle variante de la COVID-19<sup>1</sup>.

A compter de ce jeudi 31 décembre, la **quarantaine immédiate de (10 jours) est rendue OBLIGATOIRE pour toute personne rentrant d'un séjour de plus de 48 heures en zone rouge** (concernant les retours effectués avant cette date, ce sont les réponses au formulaire PLF qui déterminent le niveau de risque de la personne et les mesures à prendre).

Tous les voyageurs (adultes et enfants) rentrant de zone rouge sont considérés comme des contacts à haut risque, ainsi :

- Les adultes et les enfants à partir de 6 ans de retour de zone rouge **doivent obligatoirement se faire tester (test PCR) le premier jour et le septième jour de la quarantaine.**
  - o La quarantaine peut prendre fin uniquement moyennant un test PCR négatif effectué le septième jour de quarantaine ;
  - o En absence de résultat de test, la quarantaine est de 10 jours.
- Les enfants de moins de 6 ans ne seront pas testés. Les parents devront être attentifs à l'apparition de symptômes durant les 10 jours de quarantaine et 4 jours supplémentaires après la sortie de la quarantaine (c'est-à-dire durant 14 jours après le dernier contact à risque).

→ Conséquence pour l'opérateur d'accueil

Application de la procédure à suivre en cas de contact à « haut risque »<sup>2</sup>

- o Enfant moins de 6 ans : l'enfant ne viendra pas dans la structure d'accueil durant 10 jours après avoir quitté la zone rouge.
- o A partir de 6 ans
  - La structure peut être fréquentée jour si le test PCR (effectué le 7<sup>ème</sup> jour) présente un résultat négatif.
  - En l'absence de résultat de test l'enfant ne viendra pas dans la structure d'accueil durant 10 jours après avoir quitté la zone rouge.

Cette mesure s'applique pour le moment jusqu'au 15 janvier.

À partir du 2 janvier 2021, les voyageurs reçoivent à leur retour en Belgique un sms qui leur permettra de se présenter dans un centre de test. À Brussels Airport, la capacité de test est accrue pour permettre aux voyageurs arrivant en Belgique de se faire tester d'emblée volontairement. Aux aéroports de Charleroi et à la gare de Bruxelles-Midi, la capacité de test est développée. Le même système sera également développé en gare de Liège-Guillemins pour les trains internationaux.

Pour rappel, tout voyageur de retour en Belgique doit compléter le Formulaire de Localisation du Passager (LFP ou PLF) au plus tôt 48 heures avant son arrivée en Belgique. Il se trouve ici : <https://travel.info-coronavirus.be/fr/public-health-passenger-locator-form> .

<sup>1</sup> <https://www.info-coronavirus.be/fr/news/occ-30-12/>

<sup>2</sup> Cf. document « Gestion de cas COVID-19 consignes et informations pour les opérateurs de l'Accueil Temps Libre - Version du 23/11/20 » [https://www.one.be/fileadmin/user\\_upload/siteone/coronavirus/20.11.23-gestion-de-cas-ATL-DEF.pdf](https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/coronavirus/20.11.23-gestion-de-cas-ATL-DEF.pdf)

Un code de trois couleurs permet de classer les zones visitées (un pays entier ou seulement certaines régions d'un pays) en fonction du risque d'y être contaminé par le COVID-19. La liste des zones actualisée se trouve sur le site du Service public fédéral Affaires étrangères : <https://diplomatie.belgium.be/fr>

Enfin, nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité des parents des enfants que vous accueillez d'appliquer les mesures décidées par les autorités belges. Il n'appartient donc ni à l'ONE ni aux opérateurs d'accueil d'intervenir dans une quelconque vérification de l'application de ces mesures ou d'aller plus loin que celles-ci.

Pour toute information complémentaire et afin de rester informés, veuillez consulter la FAQ de Sciensano qui est régulièrement mise à jour en fonction des nouvelles recommandations : [https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19\\_FAQ\\_travel\\_FR.pdf](https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19_FAQ_travel_FR.pdf)

La cellule COVID ATL de l'ONE reste à votre écoute pour toute réponse à vos interrogations :

- par mail [sante-atl@one.be](mailto:sante-atl@one.be)
- par téléphone :
  - Laetitia BARBOT : 02/436.97.26 (du lundi au vendredi)
  - Mélanie TACK : 02/436.97.25 (lundi - mardi & jeudi matin)

Merci encore à vous pour votre travail et votre implication durant cette période qui reste complexe.

La direction ATL